

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS499

présenté par  
M. Christophe, rapporteur

-----

### ARTICLE 46 TER

À l’alinéa 4, substituer à l’année :

« 2025 »

l’année :

« 2026 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la rédaction de l’article 46 ter retenue à l’Assemblée nationale en première lecture, relative à des ajustements paramétriques de la réforme du CMG.